



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 11 octobre 2021

Présents : J.MARTIN, J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, AM.BECHET, P.BUTEUX, M.CAGNARD, H.LEVE, L.NIVELLE, L.JOSSE, C.DAMAGNEZ, M-L.SAVREUX

Absente : L.BALESSENT, pouvoir est donné à Yves MONIN

Secrétaire de séance : Sophie DUHEN

Procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2021 :

Adopté à l'unanimité

Demande d'ajouts à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Mise en peinture du transformateur Voie Impériale
- RD 482 (route de Neufmoulin)
- Décision modificative pour l'achat d'un photocopieur

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1- Abbatiale : décision modificative (tranche optionnelle 1) :

Comme le budget 2022 sera voté l'an prochain, il faut utiliser 10 000 € inscrits sur la ligne budgétaire « dépenses imprévues ». Il y a 125 000 € à régler ; la subvention qui devrait être allouée serait de 115 000 €. Ces 10 000 € doivent être votés en amont car des factures vont arriver entre temps. Les travaux, d'un montant de 399 720 € TTC sont ceux du transept.

Adopté à l'unanimité

2- Assainissement : RAD (Rapport D'Activité) et RPQS (Rapport du Prix et de la Qualité de Service) 2020 :

Monsieur MONIN fait la lecture du RAD et du RPQS. Le coût de l'assainissement est de 2,41 € du mètre cube. Il indique qu'il y a 2% d'impayés, sachant que l'eau ne peut être coupée dans les foyers. Le prix de l'eau est de 2,18 € le mètre cube.

Adopté à l'unanimité

3- Fixation des indemnités du Maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée :

Maire : 51,60%

1^{er} adjoint : 19,80%

2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 13%

Conseillère municipale déléguée : 4%

Ces pourcentages sont fonction de l'indice brut 1027.

Madame JOSSE demande des éclaircissements quant au mode de calcul de l'indemnité, n'étant pas présente lors de la 1^{ère} élection du Maire en 2020.

Montant brut des indemnités :

Maire : 2006,93 €

1^{er} adjoint : 770,10 €

2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 505,62 €

Conseillère municipale déléguée : 155,57 €

Madame LECOMTE demande quel sera le rôle de Madame la conseillère municipale déléguée dans la mesure où, semble-t-il, Monsieur LEVE gère déjà les associations.

Monsieur MONIN de répondre que Monsieur LEVE ne fait que s'occuper de la gestion des salles et de fait rencontre les Présidents d'associations. Le rôle de Madame DUHEN sera de faire le lien avec les associations.

Madame DUHEN d'ajouter que lorsqu'elle sera contactée, elle fera remonter en mairie.

Adopté à l'unanimité

4- Nomination des élus au conseil d'administration de la maison de retraite :

Auparavant siégeaient Monsieur FARCY et Madame CAGNARD, ils sont reconduits au conseil d'administration de la maison de retraite. **Monsieur MONIN** ajoute qu'après une entrevue avec le Directeur, il fallait qu'une personne qualifiée soit nommée, il s'agit de Corinne MERCIER, infirmière libérale.

Adopté à l'unanimité

5- Création de postes :

Suite au prochain départ à la retraite de Madame Marie-Claude BALESSENT, il faut créer un poste d'adjoint administratif (35 heures) en vue de recruter une personne pour pourvoir au remplacement. Un autre recrutement doit être effectué pour un poste d'agent administratif (30 heures) pour l'accueil et l'agence postale. La publication de poste sera faite auprès du centre de gestion, seul organisme à pouvoir publier les postes. Le changement sera inscrit au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

6- Durée annuelle légale du travail :

La durée annuelle du temps de travail est de 1607 heures sur 228 jours. Le comité technique doit se réunir et statuer.

Adopté à l'unanimité

7- Mission à Monsieur CANDAS pour estimation travaux :

Suite à la visite du garage BAUDEL le 22 septembre dernier par les membres du conseil municipal, **Monsieur MONIN** a pris l'attache de Messieurs CANDAS et BRAILLY afin de faire une estimation du coût des travaux qui seraient à réaliser pour une mise aux normes du bâtiment.

Le montant pour la réalisation de cette estimation est de 240 € qui seront réglés à Monsieur CANDAS.

Adopté à l'unanimité

8- Mise en peinture du transformateur Voie Impériale :

Le montant des travaux de mise en peinture serait réglé par la FDE (Fédération départementale d'électricité).

Adopté à l'unanimité

9- RD 482 – Route de Neufmoulin :

Monsieur MONIN indique avoir rencontré Monsieur GRANDIN du Département au sujet de la RD 482 car depuis longtemps des riverains demandent à ce que les panneaux d'agglomération changent de place. Des panneaux d'entrée d'agglomération vont donc être implantés à l'entrée de la rue de Drugy et de la route de Neufmoulin. Il y aura donc une modification de la vitesse, passant ainsi de 70 km/h à 50 km/h.

La contrepartie demandée par le Département est l'entretien du talus.

Adopté à l'unanimité

10- Décision modificative relative au copieur :

Le photocopieur de la mairie devenant obsolète et du fait de la dématérialisation, doit être changé. Un montant de 10 000 €, sera pris sur la ligne budgétaire « dépenses imprévues ».

Adopté à l'unanimité

11- Questions et informations diverses :

- **Monsieur MONIN** indique qu'il y a un problème de parking pour les salariés le matin quand ils viennent travailler car les places sont occupées par les parents déposent leurs enfants à l'école. Un devis pour 3 places de parking supplémentaires avec des barrières de relevage a été réalisé.
- Le devis s'élève à 6 978 € pour les trois places. Les travaux devraient être réalisés par la société TPB.
- La traverse du Ponthieu est actuellement en travaux. Le coût de 1 900 000 € est supporté par le Département. Les travaux initiés par le département devraient durer jusqu'au 6 décembre.

- Un poste de tension sera créé rue de Friaucourt après le pont pour rattraper la rue du Noch afin d'augmenter la tension électrique. Demande a été faite par des commerçants.
- Priorité va être donnée à l'effacement de réseaux sur la RD 32 (Rue Notre Dame) en vue de la réfection de chaussée qui y est prévue par le Département. Les travaux d'effacement doivent être terminés pour le 1er juin 2022, avant le début des travaux de réfection de voirie sur la RD 32. **Monsieur MONIN** indique qu'il va prendre l'attache de l'entreprise SANTERNE. Les travaux de voirie sur la RD 925 (Rue du Général De Gaulle), se feront en deux phases : une en 2023 et l'autre en 2024.
- **Monsieur MONIN** remet à l'ensemble des conseillers présents un document émanant de la Communauté de Communes (CCPM) relatif à la démographie de SAINT-RIQUIER.
- **Monsieur MONIN** indique que l'entretien des tombes de la maison de retraite est à leur charge ainsi que le binage côté gauche rue de l'hôpital. Le 5 novembre prochain une réunion a lieu quant au devenir du cloître. (La partie historique n'est plus utilisé suit à la construction des nouveaux bâtiments)
- Une animation aura lieu à la maison de retraite le 3^{ème} jeudi de décembre (16/12). Il est indiqué à Madame BECHET qu'elle devra être présente lors de cette animation. Elle demande ce qu'il faut faire lors de cette animation. Cela lui est expliqué.
- Concernant le garage BAUDEL, **Monsieur MONIN** explique qu'il ne peut y avoir une estimation des Domaines dans la mesure où le montant de la vente doit être supérieur à 180 000 € et pour des communes de plus de 2 000 habitants. Or le bien est mis en vente au prix de 100 000 €. Il indique que le désamiantage de la toiture est estimée à 25 000 €, les piliers porteurs sont pourris à la base, la charpente est poreuse. Il ajoute que ce bâtiment est une verrue pour le village et qu'il devrait être démonté. Une étude a été faite pour une éventuelle reconstruction de type halle ouverte + bloc sanitaire pour personnes à mobilité réduite. L'estimation est de 400 000 €. La surface du bâtiment est de 215 m².
- **Valérie LECOMTE** demande s'il n'est pas préférable d'investir une tel somme d'argent plutôt dans la restauration du beffroi.

Monsieur MONIN indique que pour le moment le beffroi n'est pas classé et que les subventions sont donc très faibles.

Monsieur BALAVOINE demande s'il y a un projet avant de penser à acheter un tel bâtiment.

Monsieur MONIN de répondre à la négative, une réflexion doit être menée. Monsieur MONIN indique que même si pour le moment la commune ne se portait pas acquéreur du bien, il y a toujours le droit de préemption que pourrait exercer la mairie.

- **Monsieur MONIN** indique démissionner de son mandat à la CCPM, mais reste tout de même délégué communautaire. Et d'ajouter que lorsqu'on veut faire les choses bien on ne peut pas être partout.

Questions diverses

Valérie LECOMTE demande ce qu'il en est de la demande faite lors du conseil du mois de septembre concernant le marquage des lignes de stop ainsi que les passages piétons qui sont effacés. Monsieur MONIN de répondre que c'est en attente pour le moment.

Laurent NIVELLE demande s'il est possible de mettre une glace afin d'avoir plus de visibilité lorsqu'on vient de la rue de la gare car en tracteur cela devient dangereux. Monsieur MONIN indique ne pas être pour installer des glaces mais va demander un devis.

Sophie DUHEN indique qu'un habitant de la rue du Calvaire est venu la voir pour demander à ce que cette rue soit mise en sens unique car elle n'est pas large et ne permet pas le passage simultané de deux véhicules. Monsieur MONIN de répondre que si c'est quelqu'un qui a des petits enfants, il peut mettre une barrière chez lui et tient à rappeler que les haies doivent être taillées surtout en hauteur et que cette personne peut venir la trouver pour en discuter. Il ajoute ne pas être opposé à mettre un sens interdit si tous les riverains sont d'accord et d'indiquer de quel côté ils souhaiteraient que le panneau soit installé.

Daniel BALAVOINE fait remonter l'étonnement de certains habitants de ne pas avoir été prévenus du passage de la personne qui donne du produit contre les nuisibles dans la commune.

Maryse CAGNARD indique que dans la brochure relative au festival il est indiqué que l'hôtel le plus proche se situe sur ABBEVILLE, alors qu'il n'est pas fait mention de l'hôtel Jean de Bruges à SAINT-RIQUIER.

Marie-Laure SAVREUX indique que les bancs sur la place mériteraient un coup de vernis. Elle demande également si le zébra concernant le bus du collège restera à son emplacement actuel. Monsieur MONIN indique qu'il va voir pour les bancs. Monsieur FARCY indique que le zébra restera là où il est.

Pierre BUTEUX indique que des personnes se plaignent car le service de ramassage des poubelles passe trop tôt et ces mêmes personnes ne peuvent pas mettre leurs poubelles le matin du fait de l'heure. Il lui est indiqué de répondre aux personnes de mettre leurs poubelles la veille au soir. Monsieur FARCY ajoute que la CCPM devrait bientôt recevoir les poubelles qui devraient être mises à disposition de chaque foyer centulois. Le plus problématique reste la distribution.

Maxime BALESDENT, présent dans le public demande la parole suite au courrier reçu de la part de Madame Mme DUHEN, conseillère municipale déléguée, adressé au président de l'association qu'il représente. Il souhaite avoir des explications, à savoir si ce courrier a été adressé à d'autres présidents d'associations et également une question sur une phrase du courrier relative aux photocopies. La parole lui est donnée par le maire :

« J'ai reçu Mercredi dernier cette lettre non daté adressée par Mme DUHEN à mon encontre en temps que président de l'association Saint Riquier autrement et visiblement adressée, du moins je l'espère à l'ensemble des présidents d'association de St Riquier.

A titre personnel, permettez-moi de vous féliciter pour votre nouvelle fonction.

Je salue votre intention à vous rendre disponible dans une perspective je cite : "D'écoute, d'échange, de dialogue et de bienveillance"

Néanmoins dans votre courrier, une petite ligne vient se glisser sans plus d'explication, je cite "cependant, les photocopies restent à la charge de chaque association".

Donc visiblement, j'en déduis qu'il y a un quiproquo à ce sujet.

Dans une période où le covid a laissé les associations centuloises dans des situations économiques peu confortables, je ne pense pas que cette décision sans réel fondement soit dans une perspective de, je cite " *faire perdurer sereinement et intelligemment la richesse des associations de St Riquier*".

Donc ma question suivante s'adresse à vous Mme DUHEN : Pouvez-vous m'indiquer la proportion et le coût annuel des photocopies qui sont réalisées par les associations au sein même de la mairie justifiant d'un tel rappel à l'ordre ?

Cette décision s'applique-t-elle à l'ensemble des associations ou uniquement aux associations ne faisant pas l'unanimité d'une partie des élus ? »

Monsieur MONIN de répondre que ce courrier s'adresse à toutes les associations et qu'il ne souhaite plus voir personne venir faire des photocopies et venir embêter les salariés. Les associations ont des subventions, qu'elles s'en servent pour ça.

Clôture de séance à 21h35,

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 12 octobre 2021